

Nos
meilleurs
VOEUX

pour cette
nouvelle
ANNEE

2011

EAGAC Ensemble à gauche au Chesnay

Les logements de la résidence Windsor, rue de Versailles, sont en vente

Plus de 6 000 euros le mètre carré



Voilà à quoi devrait ressembler la résidence Windsor.

"PLEIN CENTRE-VILLE, face au parc de l'ancienne mairie, un petit immeuble de trois étages, en pierre de taille, à l'architecture classique, avec terrasses paysagères" : tel est le descriptif plutôt séduisant que la société "Windsor" fait de sa future résidence située rue de Versailles, au Chesnay.

La présentation n'édulcore pas la réalité : les treize nouvelles habitations qui seront livrées fin 2010-début 2011, sont bien à classer dans la gamme des logements de "haut standing" du Chesnay. Et forcément, sur le prix de vente, cela se ressent : le mètre carré est ici à plus de 6 000 euros (6 900 euros

exactement pour le cinq pièces de 102 m² à 704 000 euros, pour ne citer que cet exemple). Beau bâtiment, belle situation géographique, belle ville... : tout cela a un prix, qui en a visiblement attiré plus d'un. Malgré la crise, le neuf se vend bien au Chesnay. Sophie Rottier, responsable du

bureau de vente, reconnaît avoir de nombreux visiteurs et déjà quelques contrats de réservation. Combien ? Le nombre n'est pas dévoilé mais les acheteurs ont l'air de trouver, au Chesnay, chaussure à leur pied. Avis aux acquéreurs intéressés.

Sophie Da Costa

• Le bureau de vente est situé

rue de Versailles. Il est ouvert les lundi, jeudi et vendredi de 15h à 19h, samedi et dimanche de 10h à 12h et de 14h à 19h. Rens. au 01 39 43 58 13.

**Premier prix :
249 500 €**

• Voici les prix (à partir de) des différents types de logements :

- Studio (42 m²) : 264 500 euros ;
- 2 Pièces (46 à 53 m²) : 249 500 euros ;
- 3 Pièces (70 à 81 m²) : 426 000 euros ;
- 4 pièces (95 à 107 m²) : 598 000 euros ;
- 5 Pièces (102 m²) : 704 000 EUROS ;
- Commerce (45 m²) : 180 000 euros ;
- Box (13 à 25 m²) : 20 000 euros ;
- Parking (12 à 16 m²) : 16 500 euros ;
- Parking double (24 m²) : 25 000 euros.

Résidence Windsor : la gauche vote contre

SILS AVAIENT EU À CHOISIR, Joëlle Welsing et Claude Meunier, élus du groupe "Ensemble à gauche" auraient préféré voir l'artisan-serrurier Auliac s'agrandir plutôt qu'une résidence de haut standing se construire, rue de Versailles. Lors du dernier conseil municipal, les deux élus ont redit leur position sur le sujet, en votant contre la délibération

inscrite à l'ordre du jour : «Le projet d'agrandissement d'un commerce d'artisanat était intéressant, rappelle ainsi Joëlle Welsing (ndlr : M. Auliac souhaitait que la Ville lui cède l'ancien local des Artistes du Chesnay pour y développer son activité). Si cela avait été treize logements sociaux, nous aurions accepté cette surdensifi-

cation.» Une position dont a pris acte la municipalité. Philippe Brillault a toutefois rappelé aux deux élus d'opposition que «M. Auliac a perdu contre la Ville sur la procédure judiciaire de cession. Nous voulions garder ce terrain en espaces verts et y faire du stationnement».

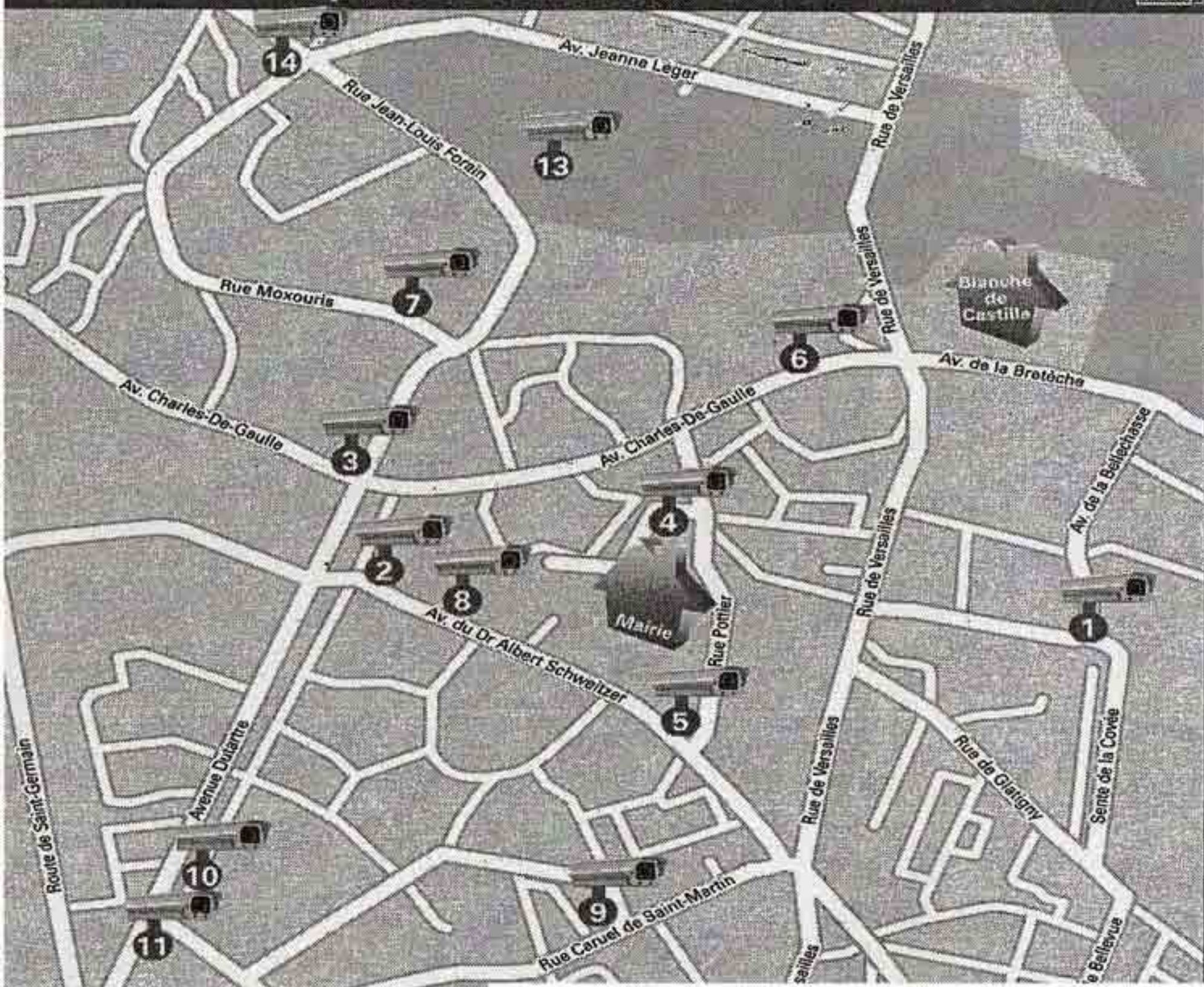
S. D. C.

Le palmarès des revenus moyens mensuels par ménage

Saint-Nom la Bretèche	7601€	Rocquencourt	4488€	Ablis	3580€
Aigremont	6971€	Villiers-Saint-Frédéric	4401€	Conflans	3524€
Feucherolles	6662€	Thoiry	4339€	Guyancourt	3478€
L'Etang-la-ville	6571€	La Celle Saint-Cloud	4381€	Bois-d'Arcy	3469€
Fourqueux	6431€	Montesson	4257€	Plaisir	3404€
Chavenay	6400€	Chatou	4211€	Les Clayes-sous-Bois	3359€
Les Loges-en-Josas	6255€	Saint-Germain-en-Laye	4136€	Rambouillet	3346€
Mareil-Marly	6113€	Magny-les-Hameaux	4139€	Carrières-sous-Poissy	3317€
Le Vésinet	6051€	Villepreux	4123€	Saint-Cyr l'Ecole	3204€
Villennes	5590€	Versailles	4078€	Fontenay-le-Fleury	3176€
Louveciennes	5574€	Marly-le-Roi	4058€	Achères	3113€
Noisy-le-Roi	5476€	Montigny-le-Bretonneux	4023€	Sartrouville	3044€
Bailly	5378€	Septeuil	4018€	Poissy	3029€
Châteaufort	5368€	Le Chesnay	4014€	Chanteloup	2963€
Clairefontaine	5209€	Saint-Arnoult-en-Yvelines	3972€	Aubergenville	2932€
Saint-Rémy-lès-Chevreuse	5122€	Triel-sur-Seine	3969€	Limay	2901€
Jouy-en-Josas	5001€	Neauphle-le-Château	3962€	Houdan	2790€
Chambourcy	4994€	Port-Marly	3944€	Meulan	2757€
Médan	4891€	Le Pecq	3914€	Mantes-la-Ville	2721€
Poigny-la-Forêt	4877€	Beynes	3938€	La Verrière	2707€
Auffargis	4830€	Le Perray-en-Yvelines	3938€	Les Mureaux	2626€
Buc	4803€	Carrières-sur-Seine	3926€	Bonnières-sur-Seine	2592€
Maisons-Laffitte	4755€	Orgerus	3790€	Trappes	2429€
Bougival	4754€	Verneuil/Seine	3784€	Mantes-la-Jolie	2416€
Jouars-Pontchartrain	4535€	Vélizy	3603€		
Chevreuse	4519€	Houilles	3581€		

Source : La Nouvelle des Yvelines du 11 Mai 2011 - No 3307

15 sites retenus pour 33 caméras



Un site d'information sur la vidéosurveillance:

<http://souriez.info/>

Souriez, vous êtes filmés !

AU CHESNAY !

Les quinze sites concernés

- | | | |
|---------------------------------|---|---|
| 1 - Lycée Jean-Moulin | 6 - Carrefour de l'Europa | 11 - Manège équestre et terrain de football |
| 2 - Collège Charles Péguy | 7 - Stade Moxouris | 12 - Contre allée du boulevard Saint-Antoine |
| 3 - Place du 18-Juin | 8 - Skate parc | 13 - Parc Aubert |
| 4 - Parking de l'hôtel de ville | 9 - Aire de jeux, plaine Caruel de Saint-Martin | 14 - Carrefour des rues Moxouris, Jean-Louis Forain, Louis-Pelin et des Erables |
| 5 - Parvis des sports | 10 - Jardin de la porte Saint-Antoine | 15 - Entrée du parking des sports |

Emmanuel TILLOY

38 rue de Versailles

78150 LE CHESNAY

Courriel : secretariat.eagac@gmail.com

Monsieur Philippe BRILLAULT
Maire du Chesnay

Objet : Site EDF Bd St Antoine

Monsieur le Maire,

Par des articles des Nouvelles de Versailles et du Parisien, nous avons été informés de l'avancement du projet de l'église des Mormons sur le site de l'EDF, que vous avez présenté lors d'une réunion au TNF au début de ce mois.

Nous sommes très choqués que, pour un projet de cette importance, vous sembliez considérer que seuls les riverains de ce terrain sont concernés, surtout lorsqu'il est manifeste que ce projet est loin de faire l'unanimité des chesnaysiens. Même s'il s'agit d'une affaire privée, comme vous le soulignez souvent, il est évident que la ville est directement impliquée dans l'avenir d'un tel site.

Car nous ne pouvons imaginer qu'il n'existe pas d'alternative à ce projet Mormons/Bouygues, qui ne présente que peu d'intérêt pour notre ville. En revanche, les besoins du Chesnay sont bien connus, en matière de logements accessibles et d'emplois. Et nous sommes persuadés que, sur un site de cette importance, un ensemble immobilier mixte, regroupant plusieurs catégories de logements ainsi qu'un pôle d'activités professionnelles, serait tout à fait possible, même en tenant compte des contraintes foncières de cette zone. Et pour nous, il est bien de la responsabilité de la municipalité de susciter des projets alternatifs qui correspondent aux attentes des chesnaysiens.

Nous restons donc extrêmement critiques vis-à-vis de ce projet Mormons/Bouygues tant que d'autres solutions alternatives n'auront pas été sérieusement étudiées avec d'autres promoteurs et investisseurs. L'importance de l'enjeu mérite de prendre le temps nécessaire pour une étude approfondie.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée

Emmanuel TILLOY

Président de l'Association Ensemble A Gauche Au Chesnay

Nous vous invitons à une soirée - débat sur le thème

« Où va le système de santé français ? »

Jeudi 13 Octobre 2011 à 20h45

Salle des Fêtes, 50 rue de Versailles

LE CHESNAY

avec le Professeur André GRIMALDI,

chef du service de diabétologie à la Pitié-Salpêtrière

Auteur du livre « L'hôpital malade de la rentabilité » édité chez Fayard en 2009, ce médecin appelle à une réflexion générale sur le système de soins.

Une pénurie de médecins annoncée, une réduction des hôpitaux de proximité, une baisse des remboursements de la Sécurité Sociale, un développement du secteur privé, une inégalité croissante de l'accès aux soins, autant de grandes questions auxquelles il est impératif de réfléchir si nous voulons aller vers une médecine qui prenne en compte les intérêts de tous.



Dessin publié avec l'aimable autorisation de Plantu. © 2011

Cette soirée est organisée par l'association « Ensemble A Gauche Au Chesnay »

(Entrée libre)

Pour plus d'information : www.lechesnay-a-gauche.org/

Courriel : secretariat.eagac@gmail.com

Résultats des élections des primaires citoyennes du CHESNAY

Arnaud MONTEBOURG

148

(12 %)

Maertine AUBRY

352

(29 %)

Jean-Michel BAYLET

7

(0 %)

Manuel VALLS

147

(12 %)

François HOLLANDE

485

(40 %)

Ségolène ROYAL

71

(6 %)

Votants : 1214 - 4 nuls

Résultat du second tour des élections citoyennes au CHESNAY

François HOLLANDE : 742

Martine AUBRY : 507

Total : 1251 (dont 2 nuls)



PROJET

46 boulevard St Antoine



Propriétaire :
La Foncière des Régions
Locataire : EDF depuis 1977,
date de construction du
sect ensemble immobilier
Fin du bail : 2011

Situation 1971-2011

Surface du terrain : 9155 m²
**Capacité de surface
à construire :** possibilité
de construire à la date de la
construction non connue
Surface construite :
13 540 m² SHON
Activité du site : bureaux
Éléments composant le site :
« bâtiments à usage
de bureaux » « parkings

Situation projet

• **Surface du terrain :** 9155 m² • **Capacité de surface à construire :** 16900 m² SHON • **Surface construite :** 6873 m² • **Activité du site :** lieu de culte et locaux annexes à cette destination principale • **Éléments composant le site :** lieu de culte, résidence hôtelière, logement de fonction, parc paysager, parking souterrain de 150 places environ.

Phase informative et administrative

Au terme du bail EDF, la Foncière des Régions pouvait louer à un nouveau locataire ou vendre. Compte tenu de l'état de vieillissement du bâtiment, des installations techniques, du coût en énergie et de la présence d'amianté, les travaux de remise en état atteignaient des sommes peu compatibles avec la situation économique actuelle et l'état du marché sur l'activité de location de bureaux. L'option location n'a donc pas été retenue. La Foncière des Régions a donc décidé de vendre.

La mairie a été informée en mai 2010 que l'Église de Jésus-Christ des Saints des Derniers Jours – plus connue sous le nom d'Église des Mormons – était intéressée. M. le Maire a souhaité en informer le conseil municipal en séance du 7 juin 2010 en donnant à chaque élu un dossier d'information. « Information sur la vente et le projet de reconstruction du terrain EDF-46 Boulevard St Antoine ».

Phase d'étude

Face aux interrogations relatives à ce projet, M. le Maire a constitué, en mai 2010, un petit groupe de travail au sein du conseil municipal, composé de 3 élus. Ils ont rendu un rapport à la suite de l'étude du sujet, des nombreuses questions posées aux intéressés, ainsi que d'une visite organisée à Versailles où il existe une église mormone. Enfin, une information a été faite à l'Église catholique. Il en ressort essentiellement les constats suivants : L'Église de Jésus-Christ des Saints des

Derniers Jours n'est pas classée « sectes » dans le rapport parlementaire* • Les échos de la présence de cette communauté à Versailles ne sont pas négatifs • Toutes les réponses aux questions posées ont été données • Il persiste malgré tout, auprès d'une partie de la population, une réserve liée en particulier au phénomène de prosélytisme.

Phase de confirmation du projet en cours

Par courrier du 3 mai 2011, la mairie a été informée par la Foncière des Régions que l'Église de Jésus-Christ des Saints des Derniers Jours confirmait l'achat du terrain du 46 Boulevard St Antoine. Une déclaration d'intention d'aliéner a été officiellement déposée en mairie le 4 octobre 2011. Dans ce cas, la mairie a la possibilité de préempter, c'est-à-dire exercer son droit de priorité pour acquérir le terrain et en gérer ainsi l'aménagement. Dans le cadre de l'étude de ce dossier, il a été demandé

Page que vous ne pouvez déjà plus voir sur le site de la mairie le numéro de janvier l'ayant, au 17/12, remplacé !

occasion toutes les modifications pouvant apporter des améliorations supplémentaires pour les riverains, afin de les transmettre aux intéressés, avant le dépôt du permis de construire. Il est ressorti de cette concertation un sentiment globalement favorable, les seules réserves émanant d'un très petit nombre de personnes n'habitant pas le périmètre concerné.

Les arguments positifs principaux ont été : La qualité urbanistique du projet • Le nombre de mètres carrés construits bien en deçà des possibilités de construction • Un site laissant une large place aux espaces verts • Un site comprenant un jardin accessible au public • Un aménagement limitant au maximum les nuisances de stationnement et de circulation • Un site habité par une population calme.

Situation actuelle

Le permis de construire a été déposé le 5 août 2011 par la Foncière des Régions. Après examen et avis favorable des différentes administrations, (Architectes des bâtiments de France, GRTgaz, Accessibilité handicapés, Sécurité incendie, service voirie de Versailles), et conformément au respect des dispositions légales du PLU de la ville du Chesnay, le permis de construire a été signé le 27 octobre 2011.

A compter de l'affichage sur le site de l'autorisation, il existe un délai de deux mois pour déposer un éventuel recours.

* rapport parlementaire n° 4408

Questions

Le maire aurait-il pu refuser de signer le permis de construire ?

Non. À partir du moment où un projet est, en tous points, conforme aux dispositions légales du Plan Local d'Urbanisme, un maire ne peut refuser de signer un permis de construire. S'il le faisait, ce refus serait un refus abusif, condamné par la loi.

Si ce projet avait nécessité une modification du PLU, le maire l'aurait-il effectuée ?

Non. Le maire aurait refusé toute modification du PLU liée à ce projet.

La ville aurait-elle pu exercer son droit de préemption ?

D'un point de vue purement technique, oui. Deux raisons essentielles font qu'elle n'a pas souhaité exercer ce droit. Les Domaines, organisme d'État, ont évalué le bien, à la demande de M. le Maire. Il a été évalué à 16,5 M€. Le propriétaire, lui, a établi son prix de vente à 20 M€. L'écart s'élevant à 3,5 M€, le propriétaire ne souhaite pas vendre et enregistrer ainsi un manque à gagner de 3,5 M€ que ce soit pour la ville ou pour le compte d'un tiers. C'est ainsi que l'on voit certains terrains qui, dans une telle situation de blocage, deviennent des friches. Deuxièmement, une ville n'engage pas une somme de 16,5 M€, par simple opportunité sur un budget d'investissement de 11,6 M€ (budget d'investissement 2011 de la ville du Chesnay). Elle n'a pas la capacité d'emprunter à l'infini. Une équipe politique définit, sur un mandat de 6 ans, un certain nombre de projets importants, la salle de spectacles, la bibliothèque, la rénovation de l'école Guynemer par exemple sur le mandat en cours. Elle ne peut sans cesse additionner de nouveaux projets. Il faut être réaliste et responsable. Ce projet n'était pas prévu.

N'avons-nous pas perdu l'occasion de faire du logement social ou une zone de commerces ou de bureaux ?

Concernant le logement social, le maire et son équipe s'efforcent depuis de nombreuses années d'intégrer systématiquement du social dans tout nouveau programme pour éviter le phénomène « ghetto » et cela fonctionne très bien. Imaginons, sur le boulevard St Antoine 17 000 m² de logements sociaux, avec une densité de bâtiments, le trafic de véhicules, les difficultés de stationnement, comment réagiraient les riverains ? Quant aux activités de commerces et de bureaux, à nouveau, la position du maire et de son équipe est claire : être réaliste et savoir s'adapter à la conjoncture économique. Lorsqu'elle est difficile, le commerce peine et les bureaux ne se louent pas ■

Projet Mormon : "Ensemble à gauche" réagit

Les Nouvelles de Versailles

3 août 2011

SUITE À NOS ARTICLES CONCERNANT le devenir de l'ancien site EDF, et plus particulièrement dans notre édition du mercredi 13 juillet, Emmanuel Tilloy a tenu à rendre publique une lettre adressée au maire, Philippe Brillault. Le président de "l'Association Ensemble A Gauche Au Chesnay" s'interroge sur la pertinence du projet Mormon.

«Nous avons été informés de l'avancement du projet de l'église des Mormons sur le site de l'EDF, que vous avez présenté lors d'une réunion au théâtre Nouvelle-France au début de ce mois (Ndlr: le samedi 9 juin).

Nous sommes très choqués que, pour un projet de cette importance, vous sembliez considérer que seuls les riverains de ce terrain sont concernés, surtout lorsqu'il est manifeste que ce projet est loin de faire l'unanimité des Chesnaysiens. Même s'il s'agit d'une affaire privée, comme vous le soulignez souvent, il est évident que la ville est directement impli-

quée dans l'avenir d'un tel site.

Car nous ne pouvons imaginer qu'il n'existe pas d'alternative à ce projet Mormons/Bouygues, qui ne présente que peu d'intérêt pour notre ville. En revanche, les besoins du Chesnay sont bien connus, en matière de logements accessibles et d'emplois. Et nous sommes persuadés que, sur un site de cette importance, un ensemble immobilier mixte, regroupant plusieurs catégories de logements ainsi qu'un pôle d'activités professionnelles, serait tout à fait possible, même en tenant compte des contraintes foncières de cette zone. Et pour nous, il est bien de la responsabilité de la municipalité de susciter des projets alternatifs qui correspondent aux attentes des Chesnaysiens.

Nous restons donc extrêmement critiques vis-à-vis de ce projet Mormons/Bouygues tant que d'autres solutions alternatives n'auront pas été sérieusement étudiées avec



♦ *Le potentiel temple mormon comprendrait une résidence hôtelière et un jardin ouvert au public.*

d'autres promoteurs et investisseurs. L'importance de l'enjeu mérite de prendre le temps nécessaire pour une étude approfondie.»

• **Pour information:** Voici deux ans, EDF a annoncé son départ du site qu'elle occupe au 46, boulevard Saint-Antoine. Depuis, différentes structures ou entités se sont intéressées au domaine avoisinant les

7 000 m². Le rectorat, un temps sur les rangs, a finalement abandonné la partie. La communauté des Mormons est, pour sa part, plus avancée. Elle a même fait réaliser des plans du temple potentiel. Le maire, Philippe Brillault, a précisé lors de la réunion publique en question, que la municipalité était obligée «d'instruire le dossier de la façon la plus neutre.»